

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2012**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05 en présence d'auditeurs. Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de Mesdames Véronique PETIT, Sylvie RATAJCZAK, Séverine DECROIX, Messieurs Hubert LENYS et Gérard DECHY qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Evelyne LEGRAND, Monsieur Francis BERKMANS, Madame Francine HAYEZ, Monsieur Francis MARIAGE et Madame Patricia DURIEUX. Madame Danièle MILLIEZ absente jusqu'à 20h10, avait donné pouvoir à Madame Claudine LORTHORS.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjointe au Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait du point 10 « **QUARTIER « PAS-DE-L'AYAU » - RÉSIDENCES VAL HAINAUT HABITAT – RÉTROCESSION DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS ET DES ESPACES COMMUNS** » à l'ordre du jour et informe de 2 décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISION DU 26 OCTOBRE 2012

Les marchés de prestation de Contrôle Technique et de prestation de Coordination SPS lors de la rénovation des toitures des écoles maternelle et primaire Brunehaut – 118, Rue Jean Jaurès à ESCAUTPONT sont confiés à la **SOCIETE QUALICONSULT à VILLENEUVE D'ASCQ**.

	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	MISSION COORDINATION SPS
MONTANT DES PRESTATIONS	3 280,00 € H.T (soit 3 922,88 € T.T.C)	4 640,00 € H.T (soit 5 549,44 € TTC) pour 145 heures soit 32,00 € H.T / heure

DÉCISION DU 06 NOVEMBRE 2012

La fourniture et la livraison des 531 colis (+ ou – 20 %) sont confiées à la Société LOU BERRET à 24250 GROLEJAC (DORDOGNE).

MONTANT TOTAL DES COLIS : 9 891,68 € H.T (SOIT 10 434,10 € T.T.C).

	NOMBRE DE COLIS	PRIX UNITAIRE H.T	MONTANT H.T	PRIX UNITAIRE T.T.C	MONTANT T.T.C
COLIS PERSONNES SEULES	389	17,54 €	6 823,06 €	18,50 €	7 196,50 €
COLIS COUPLE	142	21,61 €	3 068,62 €	22,80 €	3 237,60 €
TOTAL GENERAL	531		9 891,68 €		10 434,10 €

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2012.

Vote : Pour à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI de présenter ce budget.

*Vote : Pour : 24
Contre : 3*

Monsieur le Maire félicite les techniciens du Service Financier, Madame Sabine MATUSZEWSKI et Monsieur Jean-Michel TARANT pour le travail effectué.

3. VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS.

- Subventions aux Associations « ateliers sportifs ».
- Subventions aux Associations pour les licenciés de moins de 16 ans.
- Subventions aux Associations pour la participation aux animations de la fête communale.

Monsieur le Maire, étant Président d'Honneur de chaque association, ne prend pas part au vote ainsi que les élus concernés. Les subventions sont votées dans leur intégralité.

Vote : Pour à l'unanimité.

4. INVENTAIRE COMMUNAL.

INVENTAIRE COMMUNAL : SORTIE DES BIENS ACQUIS EN 2006

N° INVENTAIRE	BIENS IMMOBILISES	IMPUTATION	MONTANT
06-02	TABLEAU	2161	60,00 €
06-03	TABLEAU	2161	80,00 €
06-04	TABLEAU	2161	120,00 €
06-05	TABLEAU	2161	300,00 €
06-06	TABLEAU	2161	80,00 €
06-07	TABLEAU	2161	80,00 €
06-10	ARMOIRE BUREAU DEMARET	2184	473,62 €
06-12	PHOTOCOPIEUR ECOLE PRIMAIRE BRUNEHAUT	2184	621,92 €
06-14	LOGICIEL CIMETIERE	205	1 196,00 €
06-15	LOGICIEL GESTION GRAPHIQUE	205	1 196,00 €
06-16	MEUBLE MARINE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT	2184	238,00 €
06-17	MEUBLE HETRE ECOLE MATERNELLE BRUNEHAUT	2184	260,73 €
06-18	APPAREIL PHOTO ETUI ECOLE PRIMAIRE CENTRE	2184	294,10 €
06-19	GRAND MEUBLE ET TABLE ACTIVE ECOLE MATERNELLE CENTRE	2184	684,00 €
06-20	COMBINE SONO ECOLE PRIMAIRE CENTRE	2184	1 070,42 €
06-21	RAYON MEUBLE MEDIATHEQUE	2184	892,22 €
	TOTAL		7 647,01 €

Vote : Pas de vote.

5. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR -- CLÔTURE D'INSUFFISANCE D'ACTIF.

Monsieur Jean-Jacques VILLETTE, Receveur Municipal, chargé des fonctions de Receveur Municipal, a présenté en non-valeur les sommes suivantes :

LIBELLE	MONTANT
SOLIDECO – LOYER Janv. 2003	588,55 €
SOLIDECO – LOYER Sept. 2002	569,42 €
SOLIDECO – LOYER Oct. 2002	588,55 €
SOLIDECO – LOYER Nov. 2002	588,55 €
SOLIDECO – LOYER Déc. 2002	588,55 €
LES MENUISERIES ESCAUTPONTOISES – Remboursement Taxe Foncière 2010	235,00 €
LES MENUISERIES ESCAUTPONTOISES – LOYER Oct. 2010	208,95 €
SOLIBATI ET DECOR – Mandat d'annulation – Réduction de mandat 2002 N° 5	9 447,11 €
TOTAL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES	12 814,68 €

Il demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme suivante : 12 814,68 € correspondant aux impayés précités.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande d'admission en non-valeur des impayés précités.

Vote : Pour à l'unanimité.

6. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – PRÉVOYANCE – PROCÉDURE DE LABELLISATION.

Le Décret N° 2011-1474 du 08 Novembre 2011 précisé par la circulaire du 26 Mai 2012 permet la participation financière des collectivités locales à la protection sociale complémentaire et / ou la prévoyance de leurs agents.

Jusqu'en 2006, les mutuelles constituées de fonctionnaires pouvaient bénéficier de la part des collectivités territoriales et de leurs établissements, **de subventions plafonnées à 25 % des cotisations (Escautpont 20 %)**.

Dans un arrêt rendu le 22 juillet 2005, le Conseil d'Etat a estimé que ce dispositif créait une rupture d'égalité entre les mutuelles et les autres organismes, le dispositif a alors été abrogé.

Les nouveaux textes ont reçu l'aval de la commission européenne dans la mesure où **les mécanismes de participation constituent une aide à la personne, donc individuelle, et non un mécanisme de subvention.**

De ce fait, le contrat de groupe dans sa forme actuelle doit être dénoncé.

Aujourd'hui, DEUX (2) solutions sont offertes à la Commune dans le cadre de sa participation en prévoyance, à mettre en place en conformité avec les nouvelles mesures.

SOLUTION 1 CONTRAT INDIVIDUEL	SOLUTION 2 CONTRAT DE GROUPE
1- Adhésion individuelle de l'agent à une mutuelle labellisée (label obligatoire : pour obtenir la labellisation les mutuelles doivent répondre à des critères sociaux de solidarité conformément au titre IV du Décret précité. 2- Aide versée à l'adhérent d'une mutuelle labellisée (contrat individuel). 3- Montant unique à attribuer à chaque agent.	1- Aide du Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence des mutuelles labellisées qui souhaiteraient faire une proposition de contrat de groupe. 2- Etablissement d'une convention de participation entre la Collectivité et la mutuelle retenue. 3- Aide versée uniquement par la Collectivité aux adhérents à <u>CE CONTRAT DE GROUPE</u> (adhésion facultative de l'agent qui peut souscrire ailleurs mais <u>SANS PARTICIPATION DE LA COMMUNE</u>)

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Retenir l'une des deux solutions précitées.
- Délibérer sur le montant de la participation financière de la commune pour la prévoyance de ses agents.

Ce projet nous est présenté par Madame Sabine MATUSZEWSKI du Service Financier. 2013 sera une année test.

Monsieur le Maire remercie Madame Sabine MATUSZEWSKI pour son exposé et Madame Joëlle LEGRAND pour les éclaircissements apportés.

Vote : Pour à l'unanimité.

7. COLLÈGE JEAN ZAY – AVENANT N° 6 À LA CONVENTION D'HÉBERGEMENT EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2006 – ACCUEIL DES ÉCOLIERS EN DEMI-PENSION – UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE.

La loi du 13 août 2004 a transféré au Département la responsabilité de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien des collèges.

A ce titre une convention cadre a été passée entre les collèges et le Département du Nord pour déterminer les modalités d'exercice de ces compétences. Dans son article 12, celle-ci préconise la passation d'une convention spécifique dans le cadre d'un accueil permanent d'autres rationnaires que les élèves du collège, en l'occurrence pour la Commune les élèves des écoles élémentaires et les accompagnateurs.

En vue de réactualiser chaque année les dispositions reprises dans ladite convention d'hébergement, le Conseil Général du Nord nous fait parvenir l'avenant n° 6 qui modifie les tarifs des repas :

TARIF 2012 (du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012)		TARIF 2013 (du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)		VARIATION	
				MONTANT	%
Pour les élèves	2,58 € / repas	Pour les élèves	2,63 € / repas	+ 0,05 €	+ 1,90 %
Pour les accompagnateurs	3,34 € / repas	Pour les accompagnateurs	3,41 € / repas	+ 0,07 €	+ 2,05 %

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Vote : Pour à l'unanimité.

8. MARCHÉ DE SERVICES LIÉS À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION DE TRAITEMENT D'EAU DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 2 « AJOUT AU CONTRAT LE BÂTIMENT SALLE POLYVALENTE ».

Le 1^{er} juillet 2010, le marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments communaux de la Ville d'ESCAUTPONT a été attribué à la Société COEXIA Energies – 740, Rue du Bac – 59193 ERQUINGHEM LYS.

Par délibération du 30 septembre 2011, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec ladite Société l'avenant n° 1 au marché précité. Celui-ci avait pour objet de notifier les modifications sans incidences financières, suite aux travaux effectués durant l'été 2011 au titre du poste P 3/2 (Garantie totale : provisions pour réaliser l'ensemble du renouvellement du matériel).

Ces modifications portaient sur 3 (TROIS) sites :

- 1) **ECOLE PRIMAIRE CENTRE :**
- 2) **ECOLE MATERNELLE CENTRE :**
- 3) **SALLE DES FETES MUNICIPALE :**

Aujourd'hui, la Société COEXIA nous adresse ci-dessous un avenant n° 2 audit marché. Il a pour objet l'ajout au contrat du nouveau bâtiment communal « SALLE POLYVALENTE » :

	MONTANT EN EURO H.T P1 (FOURNITURE DE COMBUSTIBLE)	MONTANT EN EURO H.T P2 (PRESTATION FORFAITAIRE DE CONDUITE ET D'ENTRETIEN COURANT)	MONTANT EN EURO H.T P3 (PRESTATION FORFAITAIRE DE GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS)	TOTAL HT	VARIATION
MARCHE INITIAL	42 977,66 €	19 545,43 €	13 787,58 €	76 310,67 €	
AVENANT N° 2	5 118,00 €	2 150,00 €	553,00 €	7 821,00 €	
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	48 095,66 €	21 695,43 €	14 340,58 €	84 131,67 €	+ 10,25 %

A la lecture du tableau précité la variation montre que le montant de l'avenant est supérieur à 5 % du marché initial. Il doit donc recueillir l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Lors de sa réunion du 23 octobre 2012, celle-ci l'a validé, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments communaux.

Monsieur Francis BERKMANS ne prend pas part au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

9. ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2013 – RECRUTEMENT DE HUIT (8) AGENTS RECENSEURS.

La campagne de recensement de la population « 2013 » se déroulera dans notre Commune du 17 janvier au 16 février 2013.

Dans ce contexte, une dotation de 9075 euros a été octroyée à la Commune par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E) en vue de couvrir les frais engendrés par la campagne de collecte et principalement les dépenses liées à la rémunération des agents recenseurs.

En effet, afin d'organiser la collecte des informations de manière optimale, le territoire communal a été divisé en huit secteurs selon le plan ci-annexé.

Ledit découpage, validé par les services de l'I.N.S.E.E nécessite par conséquent le recrutement de huit agents recenseurs qui seront nommés par voie d'arrêté municipal.

La dotation de 9075 euros pourra donc être répartie de la manière suivante :

- 35 euros par agent au titre de la formation (correspondant à deux demi-journées de formation),
- 1,03 euro par « feuille logement » dûment complétée et retournée (environ 1700 « feuilles logement » à répartir entre les huit agents),
- 1,68 euro par « feuille individuelle » dûment complétée et retournée (environ 4200 « feuilles individuelles » à répartir entre les huit agents).

Dans ce contexte, il est demandé à l'Assemblée :

- D'approuver la création de huit postes d'agent recenseur, non titulaire, pour la période du 17 janvier au 16 février 2013,
- De valider le principe de rémunération des agents recenseurs tel qu'exposé ci-dessus, à savoir
 - 35 euros par agent au titre de la formation (correspondant à deux demi-journées de formation),
 - 1,03 euro par « feuille logement » dûment complétée et retournée,
 - 1,68 euro par « feuille individuelle » dûment complétée et retournée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité.

11. CHARTE DE PEULEMENT - SIA HABITAT – COMMUNE D'ESCAUTPONT – AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CHARTE.

Arrivée de Madame Danièle MILLIEZ à 20H10.

Présentation par Madame Evelyne LEGRAND.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de peuplement, le Bailleur Social SIA HABITAT – 67, Rue des Potiers – B.P 80649 – 59506 DOUAI CEDEX – souhaite conforter sa volonté de maîtriser le peuplement de ses résidences. Cet objectif ne relève pas de la seule responsabilité du bailleur social mais il implique une mobilisation de la Commune.

La SIA HABITAT et la Commune d'ESCAUTPONT veulent affirmer de façon concomitante, au travers d'une charte leur détermination à œuvrer pour le droit au logement et un cadre de vie agréable pour tous, dans le respect de la mixité sociale.

Cette charte a donc pour objectif :

- De définir le peuplement de référence dans les résidences concernées.
- De favoriser la mixité sociale.
- De gérer son patrimoine en collaboration étroite avec la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Valider ladite charte.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Madame Evelyne LEGRAND explique que la Charte rejoint les positions de la Commune dans les Commissions d'Attribution et insiste sur la vigilance de peuplement apportée en permanence sur le territoire de la Commune.

Monsieur Bénamar TOUATI : Dans ce projet, l'indice IDH est absente, pas d'indicateur Santé ni revenu.

Madame Evelyne LEGRAND remercie Madame Angela MONTUELLE et Madame Sophie SENECAUT pour leur participation.

Vote : Pour à l'unanimité.

12. VALIDATION DES FICHES C.U.C.S (CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE) – PROGRAMMATION CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE.
--

Projet présenté par Madame Claudine LORTHORS. Chaque année le Centre Socioculturel AGATE – 1 A Chaussée Brunehaut à ESCAUTPONT est amené à porter les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) suivantes :

- AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN.
- CAP'ADOS.
- LE PROGRAMME INITIATIVE EMPLOI.
- SORTIES PEDAGOGIQUES ET RENFORT PARENTAL.
- VACANCES FAMILLES.
- ATELIER D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL.
- CLAS PARENTS / ENFANTS : TOUS EN SCENE !
- DU GOÛT AU COUT DE MA SANTE.
- CREATION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE.
- LA CULTURE URBAINE ENTRE AU CLUB ADOS.

Ces actions sont toujours financées de la façon suivante :

AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	3 291,00 €.
• Commune :	3 291,00 €.
• Département :	4 588,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 456,00 €.
• Autre (inscriptions et ventes, FPH, animation globale) :	4 868,00 €.
TOTAL	18 494,00 €.

CAP'ADOS.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	1 968,00 €.
• Commune :	1 968,00 €.
• Département :	3 578,00 €.
• Ados en action :	1 000,00 €.
TOTAL	8 514,00 €.

LE PROGRAMME INITIATIVE EMPLOI.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	1 900,00 €.
• Commune :	1 900,00 €.
• Département :	2 204,00 €.
TOTAL	6 004,00 €.

SORTIES PEDAGOGIQUES ET RENFORT PARENTAL.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	2 218,00 €.
• Commune :	2 218,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 777,00 €.
• Participations familles :	2 400,00 €.
TOTAL	9 613,00 €.

VACANCES FAMILLES.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	2 900,00 €.
• Commune :	2 900,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	6 220,00 €.
• Vacances ouvertes :	3 000,00 €.
• Autre (FPH, autofinancement, participations familles) :	8 210,00 €.
TOTAL	23 230,00 €.

ATELIER D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	3 276,00 €.
• Commune :	3 276,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	296,00 €.
• Autre (participations familles) :	240,00 €.
TOTAL	7 088,00 €.

CLAS PARENTS / ENFANTS : TOUS EN SCENE !

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	2 500,00 €.
• Commune :	2 500,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	6 500,00 €.
• Autre Fondation France :	2 585,00 €.
TOTAL	14 085,00 €.

DU GOÛT AU COUT DE MA SANTE.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	3 245,00 €.
• Commune :	3 245,00 €.
• Agence Régionale de Santé :	6 200,00 €.
TOTAL	12 690,00 €.

CREATION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	2 801,00 €.
• Commune :	2 801,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	500,00 €.
TOTAL	6 102,00 €.

LA CULTURE URBAINE ENTRE AU CLUB ADOS.

• Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) :	2 297,00 €.
• Commune :	2 297,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	976,00 €.
• Participation jeune, charges supplétives :	1 070,00 €.
TOTAL	6 640,00 €.

Cependant, comme pour l'année 2012, la Commune est sollicitée en amont :

- D'une part, sur une validation de principe des actions.
- D'autre part, sur l'inscription de leur financement au Budget 2013 de la Commune.

Par ailleurs, dans la mesure où l'Etat, ne pourrait subventionner tout ou partie de sa part à charge, la Commune se réserve le droit :

- D'une part, de ne pas financer les actions suscitées si l'Etat se retire.
- D'autre part, de diminuer le financement des actions à due proportion de celle de l'Etat.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le principe des actions CUCS 2013, portées par le Centre Socioculturel AGATE et de leur financement.

Madame Claudine LORTHORS précise que l'action présentée par ESPOIR n'a pas été retenue.

Monsieur Benamar TOUATI : La départementalisation de la CAF du Nord engendre des baisses substantielles pour les centres sociaux et les vacances familles.

Monsieur Francis BERKMANS : Le Conseil Général ne finance pas toutes les actions. Il faudra diminuer les actions. Il faut aussi faire des choses qui ne coûtent pas, il faut faire des choix.

6 élus ne prennent pas part au vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

**13. SYNDICAT DES COMMUNES INTÉRESSÉES AU PARC NATUREL RÉGIONAL « SCARPE-ESCAUT » -
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SUITE À LA DEMANDE D'ADHESION DE LA
COMMUNE DE DECHY.**

Lors de la réunion du 02 octobre 2012, le Comité Syndical du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut s'est prononcé favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de DECHY.

Conformément aux articles L. 5211.18 et L. 5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des 64 communes syndiquées doivent être consultés dans un délai de trois mois à compter de la date de notification, sur cette nouvelle demande d'adhésion et la modification des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal est appelé à valider :

- La demande d'adhésion de la Commune de DECHY.
- La modification des statuts dudit syndicat.

Vote : Pour à l'unanimité.

**14. MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA CENTRALE D'HORNAING ET
L'ABANDON DU PROJET DE CENTRALE 4 AU GAZ.**

Afin de s'opposer à la fermeture de la Centrale d'HORNAING et à l'abandon du projet de centrale 4 au gaz, Monsieur le Maire de la Commune d'HORNAING nous adresse la motion de soutien ci-jointe intitulée « LA CENTRALE D'HORNAING DOIT VIVRE POUR QUE VIVE NOTRE TERRITOIRE ».

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ladite motion.

Vote : Pour à l'unanimité.

15. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe :

- de la date des vœux de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : le Jeudi 10 Janvier 2013.
- Des vœux du Maire d'Escautpont : le Samedi 12 Janvier 2013.

Madame Evelyne LEGRAND signale que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut organise des balades découvertes de la forêt d'Escautpont :

- Le Mercredi 21 Novembre après midi : un premier groupe maximum de 15 personnes (départ 14h Place Emile Tabary)
- Le Dimanche 25 Novembre matin : départ à 10h place, Emile Tabary
- Le Dimanche 25 Novembre après midi : départ 15h place, Emile Tabary

Monsieur Antonio SCANU demande qui est responsable de l'entretien du cavalier Somain - Peruwelz ?

Monsieur le Maire explique que le Département effectue le nettoyage ne fois par an.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur toutes les démarches et procédures concernant les gens du voyage.

La séance se termine à 20h30.